



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020 A VILLENEUVE D'ASCQ

PRESENTS : Belkacem ABDELHAK, André CHARLET, Michel DECROIX, Jean-Paul DELPORTE, David DILIBERTO, Daniel DUFOUR, Jérôme ERCEAU, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

EXCUSES : Louis DARTOIS, Hervé FOUBERT, Christophe MARTINEZ

Assiste : Maxime BABEUR

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2020-2021 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS : NEW TEAM FUTSAL	Seniors R2 Futsal	LENGELLE Sullivan	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur LENGELLE s'engage à suivre le module Futsal initiation cette saison	Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit suivre la formation Futsal initiation dans le district de son choix avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point à la fin de la saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
AVION FUTSAL AS	D2 Nationale Futsal	SIMOUNE Moustafa	CF FUTSAL BASE	Certificat Futsal Performance	Monsieur SIMOUNE est monté avec l'équipe en D2 Futsal à l'issue de la saison 2019-2020	Avis favorable transmis à la CFSE pour décision
BEAUVAIS OISE AS	Seniors R2	GUILLAUME Pascal	BEF	BEF	Démission de Pascal GUILLAUME en date du 12/09/2020.	<p>La commission demande au club de lui préciser les nom, prénom et numéro de licence de l'éducateur diplômé au minimum du BEF qui remplace actuellement Pascal GUILLAUME lors des rencontres officielles et quelle sera sa position en date du 12 octobre 2020.</p> <p>La commission rappelle qu'après ce délai de 30 jours, en sus des amendes qui seront rétroactives (85 € par match officiel disputé en situation irrégulière), elle infligera une sanction sportive d'un point de retrait par match de championnat disputé en situation irrégulière.</p> <p>Par conséquent, elle met en demeure le club de régulariser sa situation, avant le 12 octobre 2020.</p>
BEAUVAIS OISE AS	U17 R2	TOUATI Hocine	I1, I2, U17/19, seniors, partie	CFF3	Monsieur TOUATI s'engage à suivre la certification CFF3 cette	Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter :

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

			théorique CFF3		saison.	<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BOULOGNE USCO	U18 R1	FRISCOURT Romain	UEFA B	CFF3	Monsieur FRISCOURT remplace Benjamin LAVOGEZ en irrégularité vis à vis du recyclage. Monsieur LAVOGEZ est inscrit à la FPC PA des 19 et 20 octobre.	<p>Dérogation accordée jusqu'au 20 octobre 2020.</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation avant le 20/10/2020 en suivant la session de recyclage qui se déroulera à Amiens les 19 et 20/10/2020.</p> <p>Après ce délai, le club sera pénalisé de plein droit et sans formalité préalable pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière de l'amende de 40 €.</p>
BOUSBECQUE FCF	Seniors R1 F	VANWONTERGHEM Cyril	BMF	BMF	Monsieur VANWONTERGHEM remplace Monsieur Nordine TALEB à compter du 21/09/2020. La presse régionale précise que c'est Monsieur Jérémie DESCAMPS qui remplace Monsieur TALEB.	<p>La commission demande au club de lui préciser les nom, prénom et numéro de licence de l'éducateur diplômé au minimum du BMF qui remplace actuellement Nordine TALEB lors des rencontres officielles et quelle sera sa position en date du 21 octobre 2020.</p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission rappelle qu'après ce délai de 30 jours, en sus des amendes qui seront rétroactives (60 € par match officiel disputé en situation irrégulière), elle infligera une sanction sportive d'un point de retrait par match de championnat disputé en situation irrégulière.</p> <p>Par conséquent, elle met en demeure le club de régulariser sa situation, avant le 21 octobre 2020.</p>
BULLY LES MINES	U14 Ligue	SOJKA Victor	CFF2, CFF3	CFF2		<p>La commission considère que la situation est régularisée.</p>
CAMBRAI AC	Seniors R3	PUCHE Arnaud	I1, I2, AS	BMF	<p>Monsieur PUCHE est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2019-2020.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de suivre la formation BMF lors de la saison 2021-2022.</p>
CHAUNY US	U15 R1	VALENZISI Yoann	U17/19, seniors	CFF2	<p>Monsieur VALENZISI s'engage à suivre la formation CFF2 à Amiens du 26 au 29/01/2021 et la certification CFF2 le 12 mai 2021 à Chauny</p>	<p>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF2 (ou modules U13 et U15) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-</p>

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CHEVRIERES GRANDFRESNOY F US	U18 F Ligue	PENNEMAN Christophe	CFF3	CFF3	Monsieur Christophe PENNEMAN remplace Monsieur Philippe DECAUDAIN à compter du 25/09/2020	La commission considère que la situation est régularisée.
CŒUR DE SAMBRE FUTSAL	Seniors R1 Futsal	KHATRANI Jamal	Futsal initiation et entrainement	CF FUTSAL BASE	Monsieur KHATRANI s'engage à suivre la certification Futsal cette saison	<p>Dérogation accordée.</p> <p>Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification Futsal avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
COMPIEGNE AFC	Seniors R3	KAJIMA Moke	BEF	BMF	Monsieur Moke KAJIMA remplace Monsieur Kindianf KAMASHI à compter du 01/10/2020.	La commission considère que la situation est régularisée.

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

CUCQ AS	Seniors R3	GUYOT Virgile	BMF	BMF	Monsieur Virgile GUYOT est dans sa 2ème année d'infraction vis à vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	<p>Dérogation refusée.</p> <p>Elle rappelle au club que :</p> <p>Il dispose d'un délai de 30 jours francs à compter du premier match officiel pour régulariser la situation. Pendant ce délai, la sanction financière de 60 € n'est pas applicable si la situation est régularisée.</p> <p>En cas de non régularisation à l'issue de ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 60 € et ce dès le premier match officiel joué en situation d'infraction et jusqu'à régularisation de sa situation.</p> <p>Après expiration du délai (30 septembre 2020), le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre officielle disputée en situation irrégulière.</p>
DAINVILLE FC	Seniors R1 F	FONTAINE Laurent	CFF3	BMF	Monsieur FONTAINE est monté avec l'équipe en seniors R1 F à l'issue de la saison 2019-2020.	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de suivre la formation BMF lors de la saison 2021-2022.</p>
DOUZIES AS	Seniors R3	L'HOSTE Dany	BE1	BMF	Monsieur Dany L'HOSTE remplace Monsieur Eric VANDEN BROECK à compter du 07 octobre 2020. Monsieur L'HOSTE, titulaire du BE1 est en irrégularité vis à vis du	<p>Dérogation refusée.</p> <p>Elle rappelle au club que :</p> <p>Il dispose d'un délai de 30 jours francs à compter du</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

					recyclage obligatoire tous les 3 ans.	<p>premier match officiel pour régulariser la situation. Pendant ce délai, la sanction financière de 60 € n'est pas applicable si la situation est régularisée.</p> <p>En cas de non régularisation à l'issue de ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 60 € et ce dès le premier match officiel joué en situation d'infraction et jusqu'à régularisation de sa situation.</p> <p>Après expiration du délai (30 septembre 2020), le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre officielle disputée en situation irrégulière. Aucune rencontre officielle ne s'est déroulée depuis le 30 septembre 2020.</p>
ESCAUDAIN USF	Seniors R2	GHERMAOUI Abdeljalil	BMF, en cours BEF	BEF	En cours de formation BEF	<p>Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
GOUVIEUX US	Seniors R2	MINETTE Benjamin	BMF	BEF	Monsieur Benjamin Minette est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2019-2020.	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison.</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de suivre la formation BEF lors de la saison 2021-2022.</p>
ITANCOURT NEUVILLE	U15 R2	LALIN Yoan	U17/19	CFF2		<p>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF2 (ou modules U13 et U15) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LE TOUQUET	Seniors R2	LEPRETRE Charles Antoine	BMF, en cours BEF	BEF	Monsieur LEPRETRE est en cours de formation BEF	<p>Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>Statut de l'Éducateur : suivi du BEF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LIBERCOURT FUTSAL	Seniors R2 FUTSAL	ENNASSIR Khalid	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur ENNASSIR s'engage à suivre le module Futsal Initiation en novembre à LA BASSEE	<p>Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation Futsal initiation dans le district de son choix avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point à la fin de la saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LILLE METROPOLE FUTSAL	D2 Nationale Futsal	GOURARI Ahmed	En cours BMF Futsal	Certificat Futsal Performance	Monsieur GOURARI est en cours BMF Futsal	<p>Avis réservé transmis à la CFSE. Monsieur Ahmed GOURARI est en cours de formation BMF Futsal. Il lui faudra au minimum 2 ans pour obtenir le Certificat Futsal Performance. Toutefois, Monsieur GOURARI est entré dans le cursus de formation.</p>
LILLE MOULINS CARREL US	U14 Ligue	NSIMBA ATUNGA Dadou	U13, U15	CFF2	Monsieur NSIMBA ATUNGA s'engage à suivre la certification CFF2 cette saison	<p>Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter :</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
NOEUX LES MINES US	U14 Ligue	DO ROSARIO Emelson	Néant	CFF2	<p>Monsieur DO ROSARIO s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF2 (ou modules U13 et U15) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

NOEUX LES MINES US	U16 F Ligue	PORQUET Sébastien	U13			Les règlements du Statut Régional des Educateurs ne prévoient pas d'obligation d'encadrement en U16F Ligue. Toutefois, la Commission encourage Monsieur PORQUET à suivre la formation et la certification du CFF3.
ROUBAIX AFS	D2 nationale Futsal	TOUAG Boualam	Futsal initiation et entrainement, En cours BMF Futsal	Certificat Futsal Performance	En cours BMF Futsal	Avis réservé transmis à la CFSE. Monsieur Boualam TOUAG est en cours de formation BMF Futsal. Il lui faudra au minimum 2 ans pour obtenir le Certificat Futsal Performance. Toutefois, Monsieur TOUAG est entré dans le cursus de formation.
ROUBAIX SCO	Seniors R3	NGOMA Fabrice	BE1	BMF	A compter du 06/10/2020, Monsieur NGOMA remplace Monsieur YANTOUR qui a démissionné en date du 09/09/2020.	La commission considère que la situation est régularisée.
ROYE NOYON US	Seniors R1	GUILLAUME Pascal	BEF	BEF	A compter du 06/10/2020, Monsieur GUILLAUME remplace Monsieur MANTEAU qui a démissionné.	La commission demande au club de régulariser la situation : <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre la démission de Pascal MANTEAU datée et signée - Enregistrer la licence technique de Pascal GUILLAUME La commission rappelle au club qu'il dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de démission de Pascal MANTEAU pour régulariser la situation. Après ce délai de 30 jours, en sus des amendes qui seront rétroactives (60 € par match officiel disputé en situation irrégulière), elle infligera une sanction sportive d'un point de retrait par match de championnat disputé en situation irrégulière. Par conséquent, elle met en demeure le club de régulariser sa situation.

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

ST AMAND FC	U18 F R2	DECHEF Florian	néant	CFF3	Monsieur DECHEF s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison.	<p>Dérogation accordée jusqu'au 31/12/2020. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation CFF3 (ou modules U17/19 et seniors) avant le 31/12/2020 et suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point en janvier 2021.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ST SAUVEUR AS	U18 F R2	LUNARDI Antoine	U17/19, seniors et en cours BMF	CFF3	Monsieur LUNARDI est en cours de formation BMF	<p>Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2020-2021.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ST SAUVEUR AS	U16 F Ligue	DELGRANGE Cyril	U15			Les règlements du Statut Régional des Educateurs ne

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>prévoient pas d'obligation d'encadrement en U16F Ligue.</p> <p>Toutefois, la Commission encourage Monsieur DELGRANGE à suivre la formation et la certification du CFF3.</p>
SIN LE NOBLE : AS DES EPSI FUTSAL	Seniors FUTSAL R2	MESKIS Yassine	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur MESKIS s'engage à suivre le module Futsal initiation cette saison	<p>Dérogation accordée. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation Futsal initiation dans le district de son choix avant la fin de la compétition 2020-2021. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La Commission fera le point à la fin de la saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
VILLENEUVE D'ASCQ FUTSAL	D2 nationale Futsal	BEN EL GHARIB Anass	néant	Certificat Futsal Performance	Monsieur BEN EL GHARIB Est monté avec l'équipe à l'issue de la saison 2018-2019	Avis favorable transmis à la CFSE pour décision

Jeunes Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes jeunes évoluant en Ligue, la Commission constate que

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

certaines clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement. Un mail rappelant les obligations et les sanctions encourues leur sera envoyé. Ces clubs en infraction, mentionnés ci-dessous, seront invités à régulariser leur situation **avant le vendredi 30 octobre 2020**.

U18 Ligue : BEAUVAIS AS ; BIACHE US ; CAMON US ; CHATEAU ETAMPES FC ; ENNEQUIN ES ; LONGUENESSE JS ; MONTATAIRE SFC ; ST POL SUR TERNOISE US.

U17 Ligue : ATHIE SOUS LAON CSO ; CHANTILLY US ; CREIL AFC ; LA CHAPELLE FC ; LIANCOURT CLERMONT FC ; LIEVIN O ; NOGENT US ; RAISMES FC.

U16 Ligue : ARMENTIERES JA ; BETHUNE STADE ; BOULOGNE USCO ; CHANTILLY US ; ESCAUDAIN USF ; SAINT OMER US PAYS ; SAINT POL SUR TERNOISE ; SOISSONS IFC ; VIEUX CONDE FOOT

U15 Ligue : BETHUNE STADE ; SOISSONS IFC.

U14 Ligue : ANSTAING CHERENG EC ; BILLY MONTIGNY C ; CAMBRAI AC ; CREIL AFC ; LAON US ; LE PORTEL STADE ; LILLE FIVES OS ; NEUVILLE FAN 96 ; SOMAIN UAC

Féminines Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes féminines évoluant en Ligue, la Commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement. Un mail rappelant les obligations et les sanctions encourues leur sera envoyé. Ces clubs en infraction, mentionnés ci-dessous, seront invités à régulariser leur situation **avant le vendredi 30 octobre 2020**.

Seniors R2 Féminine : BAPAUME AS ; CAMBRAI FC ST ROCH ; GRENAY AG ; HESDIN O ; LENS RC

U18 Féminine Ligue : BOUVIGNY FC ; DUNKERQUE USL ; FEIGNIES AULNOYE EFC ; FRELINGHIEN/VERLINGHEM ; LE PORTEL STADE ; MARLY USM ; ST OMER US PAYS ; VILLENEUVE D'ASCQ FF ; WORMHOUT ES

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité

FUTSAL seniors Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes seniors FUTSAL évoluant en Ligue, la Commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement. Un mail rappelant les obligations et les sanctions encourues leur sera envoyé. Ces clubs en infraction, mentionnés ci-dessous, seront invités à régulariser leur situation **avant le vendredi 30 octobre 2020**.

Seniors R1 FUTSAL : AILLY FRATERNELLE ; DUNKERQUE USL ; HEM O ; LA BASSEE FUTSAL ; TOURCOING BENFICA

Seniors R2 FUTSAL : AMIENS AFS MARIVAUX ; AMIENS ETOUVIE FUTSAL ; AMIENS REAL FC ; ANZIN FUTSAL ; AVION FUTSAL ; CALAIS LJBM FUTSAL ; CAYEUX FUTSAL C ; CREIL FUTSAL ; DECHY FUTSAL ; GONDECOURT CS ; GRANDE SYNTHÉ FUTSAL ; LILLE METROPOLE FUTSAL ; LOOS OLIVEAUX AS ; MOUVAUX LILLE MF ; ROUBAIX ASC ; VILLENEUVE D'ASCQ FUTSAL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

→ Prochaine CRSEE : 6 novembre 2020

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité